

## POLITIQUE ACTION SOCIALE DE PROXIMITE

Forts d'un réseau de **151** lieux d'accueil, de WISSEMBOURG à SAINT-LOUIS, et de 625 professionnels de différentes disciplines et expertises (Assistants sociaux, éducateurs spécialisés, conseillères en économie sociale et familiales, secrétaires médico-sociales, ...), les services de l'action sociale de proximité (service solidarité seniors et Ville de Strasbourg compris) accueillent et accompagnent plus de **45 000** (en 2022) ménages alsaciens sur l'ensemble du spectre des compétences sociales de la collectivité (lutte contre la précarité, insertion vers l'activité, prévention des expulsions locatives et problématiques de logement, ...).

Compétente dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire, la Collectivité européenne d'Alsace soutient des associations qui agissent en faveur de la lutte contre les exclusions, l'aide alimentaire en général et les épiceries sociales et solidaires en particulier. La poursuite et le renforcement de son soutien est essentiel.

En charge du soutien à la parentalité et de la prévention auprès des familles et de leurs enfants, des mesures de protection administratives à domicile et des évaluations d'informations préoccupantes, l'action sociale de proximité est un acteur majeur de la prévention protection de l'enfance.

Le travail de convergence initié en 2023 sur le dispositif des secours financiers exceptionnels sous forme d'aide financière individuelle se poursuivra en 2024. Ce dispositif convergé renforcera l'équité de traitement tout en maintenant une offre de service sur l'ensemble du territoire alsacien.

En 2024, aux côtés des services de la direction de l'autonomie, un bilan de la territorialisation sera réalisé afin d'envisager cas échéant une généralisation de l'accueil et de l'accompagnement global des personnes âgées en territoire par le biais notamment d'une polyvalence de catégorie. A terme, cette nouvelle offre de proximité en faveur des personnes âgées touchera plus de 200 agents pour permettre à toutes les personnes âgées d'avoir une réponse à proximité de chez elle.

### Politique ACTION SOCIALE DE PROXIMITE

	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE en €
Dépenses de fonctionnement	16 338 269,83	18 110 361,00	18 671 361,00	561 000,00	3,10%	820 000,00
Dépenses d'investissement	204 767,00	278 913,00	2 500,00	-276 413,00	-99,10%	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>16 543 036,83</b>	<b>18 389 274,00</b>	<b>18 673 861,00</b>	<b>284 587,00</b>	<b>1,55%</b>	<b>820 000,00</b>
Recettes de fonctionnement	2 232 022,18	1 315 613,00	1 245 613,00	-70 000,00	-5,32%	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 232 022,18</b>	<b>1 315 613,00</b>	<b>1 245 613,00</b>	<b>-70 000,00</b>	<b>-5,32%</b>	<b>0,00</b>

## **A. Présentation des programmes rattachés à la politique**

### **1. CDR Action Sociale de Proximité**

#### **1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

##### **Programme P010 – Protection des majeurs vulnérables**

Ce programme recouvre les actions portées en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et plus globalement de protection des majeurs vulnérables.

Dans le cadre du marché à bons de commande, une autorisation d'engagement pour 2024 est créée à hauteur de 520 000€.

L'évolution prévisible de la dotation aux mandataires judiciaires, prévue par arrêté préfectoral sera absorbée sur le budget global de la Direction (+2k€).

Il est donc proposé **d'inscrire 822 600 € de crédits de paiement et 520 000 € d'autorisations d'engagement.**

##### **Programme P139 – Délégation sociale**

Le montant de la délégation sociale à la Ville de STRASBOURG a été défini en tenant compte du nouvel avenant élaboré au 2<sup>nd</sup> semestre 2023.

Il est donc proposé **d'inscrire 15 201 188 M€ de crédits de paiement.**

##### **Programme P140 – Actions spécifiques AST**

Ce programme retrace les actions spécifiques de l'action sociale territoriale et regroupe les frais généraux, les actions collectives des territoires, les secours et aides d'urgence, les frais d'interprétariat, les vacations de psychologues ainsi que le Labo de lutte contre la précarité.

Un travail de convergence sur le dispositif des secours s'enclenche et sera déployé courant 2024.

Les autres opérations sont reconduites à l'identique.

Il est donc proposé **d'inscrire 787 700 € de crédits de paiement et 300 000 € d'autorisations d'engagement.**

##### **Programme P141 – Prévention**

Ce programme recouvre les actuelles allocations d'aide à l'enfance du Haut-Rhin.

Il est donc proposé **d'inscrire 729 750 € de crédits de paiement.**

##### **Programme P142 – Subventions action sociale de proximité**

Afin de rendre plus lisible les subventions octroyées par l'action sociale de proximité (hors thématique des violences intrafamiliales, identifiée dans le programme protection des majeurs vulnérables) les deux opérations du programme (001 et 003) sont fusionnées pour être regroupée au sein de l'opération P142O001 Subventions aux associations de lutte contre les exclusions. Ce programme se résume désormais

en une opération qui recouvre les subventions de fonctionnement allouées aux associations dans les domaines de la lutte contre la précarité alimentaire, la prévention enfance/ le soutien à la parentalité, de manière globale la lutte contre les exclusions et le financement des épiceries sociales.

Pour 2024, il est proposé la reconduction des montants octroyés en 2023

Il est donc proposé **d'inscrire 910 123 € de crédits de paiement.**

### **Programme P148 – Contractualisation Etat pauvreté**

L'année 2023 marque la fin de la contractualisation au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté avec l'Etat dans son format actuel.

Pour 2024, l'Etat déploie une démarche sous la forme d'un Pacte des solidarités, qui englobe quatre axes principaux :

- La prévention de la pauvreté par la lutte contre les inégalités à la racine
- L'amplification de la politique d'accès au travail pour tous
- La lutte contre la grande exclusion
- L'organisation solidaire de la transition écologique une nouvelle politique de lutte contre la pauvreté

Les montages budgétaires constituent à ce stade des propositions estimatives, dans la continuité des actions entreprises en 2023 au titre de la solidarité et dans l'attente des échanges avec l'Etat.

Il est proposé **d'inscrire 220 000 € de crédits de paiement.**

## **1.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

### **Programme P140 – Actions spécifiques AST**

Le programme recouvre des besoins relatifs aux **modalités d'accueil et d'accompagnement du public**, dont la nature relève de l'investissement tel que le renouvellement de sièges-automobiles qui ne seraient plus aux normes de sécurité, pour les enfants de plus de 6ans, pris en charge dans le cadre d'accompagnements spécifiques.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 500 € de crédits de paiement et 2 500 € d'autorisation de programme.**

## **1.3 RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement recouvrent pour majeure partie les crédits de l'Etat au titre de la contractualisation avec la collectivité en matière de lutte contre la précarité.

### **Programme P140 – Actions spécifiques AST**

Les recettes issues de logements d'urgence gérés par l'Espace Solidarité Ouest sont inscrites en prévisionnel à l'identique. Ce dispositif a toutefois vocation à être arrêté au plus tard courant 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 3 260 € de crédits de paiement.**

## Programme P148 – Contractualisation stratégie pauvreté

L'année 2023 marque la fin de la contractualisation sous son format actuel au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté avec l'Etat.

Les recettes inscrites pour 2024 correspondent aux montants de 2023, déduction faite de la somme correspondant aux dépenses réaffectées ou relatives aux actions arrêtées. Le montant inscrit recouvre l'ensemble des recettes des actions déployées, y compris les recettes liées aux actions co-pilotées avec la direction des ressources humaines pour les actions de formation par exemple.

Pour 2024, l'Etat déploie une démarche sous la forme d'un **Pacte des solidarités** dont les modalités de participation de la Collectivité sont en train d'être déterminées au moment de la rédaction de la présente note. Dans cette perspective, l'ensemble des recettes potentielles seront recherchées.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 242 353 € de crédits de paiement.**